

DEPARTEMENT

Haute-Saône

Commune

BUFFIGNECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	7
-votants	7
-absents	3
-exclus	0

Séance du 25/02/2014

L'an deux mille quatorze le 25 février à 20 heures 00 .

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS : DUCHET C, PERRIN L, HECHT C, BERNARD F,
BERNARD A, PETRIGNET L, SALADIN B

ABSENTS NON EXCUSES : POTHIER J, MARGUIER L,
INVERNIZZI F,

Date de convocation :
15/02/2014

Mme BERNARD Alexandra a été nommée secrétaire

Date d'affichage :
28/02/2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la mise en non-valeur du dossier de Monsieur DUMONT Lionel pour la somme de 5€

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

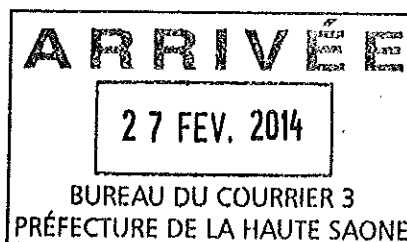
Ont signé au registre les membres présents.

OBJET :
Admission en non
valeur

Sceau de la Mairie
Le Maire



Pour extrait conforme :



DEPARTEMENT

Haute-Saône

Commune

BUFFIGNECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	7
-votants	7
-absents	3
-exclus	0

Séance du 25/02/2014

L'an deux mille quatorze le 25 février à 20 heures 00 .

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS : DUCHET C, PERRIN L, HECHT C, BERNARD F, BERNARD A, PETRIGNET L, SALADIN B

ABSENTS NON EXCUSES : POTHIER J, MARGUIER L, INVERNIZZI F,

Date de convocation :
15/02/2014

Date d'affichage :
28/02/2014

Mme BERNARD Alexandra a été nommée secrétaire

Madame le maire expose qu'il y a lieu de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité pour une résidence principale rue du Mont, relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Madame le maire précise que ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister en :

- une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 35 mètres ;
- la mise en place dans la tranchée d'un fourreau d'éclairage public en attente ;
- la réalisation d'un génie civil de télécommunications composé d'une chambre de tirage et d'environ 35 mètres de fourreaux afin de prévoir la possibilité de la desserte en souterrain de la parcelle au réseau filaire.

Madame le maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré

- 1) **APPROUVE** le programme des travaux présentés par Madame le maire.
- 2) **DEMANDE** au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus par Madame le maire.
- 3) **AUTORISE** Madame le maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.
- 4) **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires.
- 5) **PREND ACTE** qu'une opération de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité sera nécessaire à plus ou moins longue échéance.

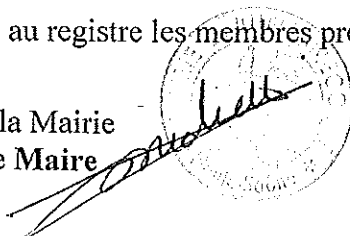
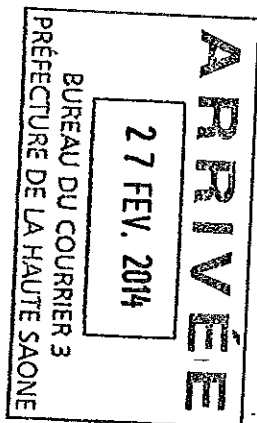
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire

Pour extrait conforme :

OBJET :
Extension du réseau d'électricité et de l'installation communale d'éclairage public et création d'un génie civil pour un futur réseau de communications électroniques pour une résidence principale rue du Mont (E4298)



DEPARTEMENT

Haute-Saône

Commune

BUFFIGNECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 25/02/2014

L'an deux mille quatorze le 25 février à 20 heures 00 .

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS : DUCHET C, PERRIN L, HECHT C, BERNARD F,
BERNARD A, PETRIGNET L, SALADIN B

ABSENTS NON EXCUSES : POTHIER J, MARGUIER L,
INVERNIZZI F,

Mme BERNARD Alexandra a été nommée secrétaire

La commune mets en vente les cimes de la parcelle 19.
Cette vente sera proposée aux habitants de la commune ainsi qu'a toute personne extérieure.
Le prix du m3 sera de 8€ avec un minimum de 10m3 par acheteur.
Madame Le maire se charge de faire connaître cette vente aux habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Mme Le Maire de réaliser toutes les formalités pour cette vente.

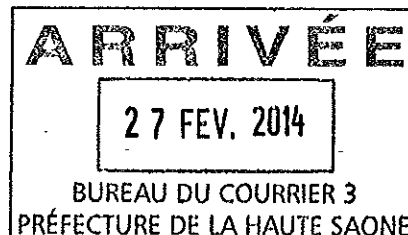
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire

Pour extrait conforme :

OBJET :
Vente parcelle 19



DEPARTEMENT

Haute-Saône

Commune

BUFFIGNECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 25/02/2014

L'an deux mille quatorze le 25 février à 20 heures 00 .

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS : DUCHET C, PERRIN L, HECHT C, BERNARD F,
BERNARD A, PETRIGNET L, SALADIN B

ABSENTS NON EXCUSES : POTHIER J, MARGUIER L,
INVERNIZZI F,

Mme BERNARD Alexandra a été nommée secrétaire

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 : ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame DUCHET Christel :

Après s'être fait présenter le compte de gestion assainissement de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur DEROY Marc, Receveur Municipal, accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2013 du budget assainissement.

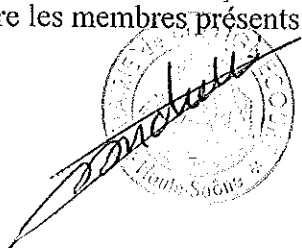
7 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire

Pour extrait conforme :



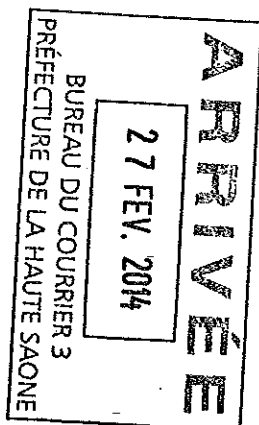
Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	7
-votants	7
-absents	3
-exclus	0

Date de convocation :
15/02/2014

Date d'affichage :
28/02/2014

OBJET :
Compte de gestion
assainissement 2013



DEPARTEMENT

Haute-Saône

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Commune

BUFFIGNECOURT

Séance du 25/02/2014

L'an, deux mille quatorze le 25 février à 20 heures 00 .

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS : DUCHET C, PERRIN L, HECHT C, BERNARD F,
BERNARD A, PETRIGNET L, SALADIN B

ABSENTS NON EXCUSES : POTHIER J, MARGUIER L,
INVERNIZZI F,

Mme BERNARD Alexandra a été nommée secrétaire

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 : CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame DUCHET Christel :

Après s'être fait présenter le compte de gestion ccas de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur DEROY Marc, Receveur Municipal, accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2013 du budget ccas.

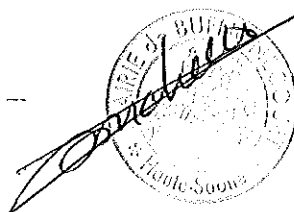
7 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire

Pour extrait conforme :



Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	7
-votants	7
-absents	3
-exclus	0

Date de convocation :
15/02/2014

Date d'affichage :
28/02/2014

OBJET :
Compte de gestion
CCAS 2013



DEPARTEMENT

Haute-Saône

Commune

BUFFIGNECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 25/02/2014

L'an deux mille quatorze le 25 février à 20 heures 00 .

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS : DUCHET C, PERRIN L, HECHT C, BERNARD F,
BERNARD A, PETRIGNET L, SALADIN B

ABSENTS NON EXCUSES : POTHIER J, MARGUIER L,
INVERNIZZI F,

Mme BERNARD Alexandra a été nommée secrétaire

Date de convocation :
15/02/2014

Date d'affichage :
28/02/2014

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 : COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame DUCHET Christel :

Après s'être fait présenter le compte de gestion commune de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur DEROY Marc, Receveur Municipal, accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- sur la comptabilité des valeurs inactives ;

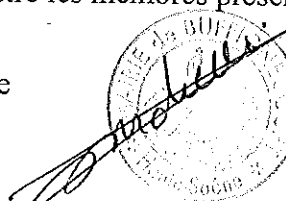
Le conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2013 du budget commune.

7 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire



Pour extrait conforme :

Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	7
-votants	7
-absents	3
-exclus	0

OBJET :

**Compte de gestion
commune 2013**

ARRIVÉE

27 FEV. 2014

BUREAU DU COURRIER 3
PRÉFECTURE DE LA HAUTE SAONE

DEPARTEMENT

Haute-Saône

Commune

BUFFIGNECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du **25/02/2014**

L'an deux mille quatorze le 25 février à 20 heures 00 .

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS : DUCHET C, PERRIN L, HECHT C, BERNARD F, BERNARD A, PETRIGNET L, SALADIN B

ABSENTS NON EXCUSES : POTHIER J, MARGUIER L, INVERNIZZI F,

Mme BERNARD Alexandra a été nommée secrétaire

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2013

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote le compte administratif de la commune pour l'année 2013 comme suit :

Voté avec : 6 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Madame Le Maire ne vote pas le compte administratif

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2013

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote le compte administratif assainissement pour l'année 2013 comme suit :

Voté avec : 6 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Madame Le Maire ne vote pas le compte administratif

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2013

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote le compte administratif ccas pour l'année 2013 comme suit :

Voté avec : 6 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Madame Le Maire ne vote pas le compte administratif

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
_ Le Maire

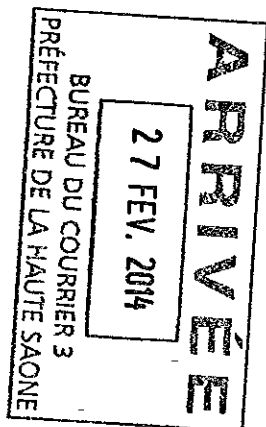
Pour extrait conforme :

Nombre de conseillers	
-en exercice	10
-présents	7
-votants	6
-absents	3
-exclus	0

Date de convocation :
15/02/2014

Date d'affichage :
28/02/2014

OBJET :
Comptes
administratifs 2013



DEPARTEMENT

Haute-Saône

Commune

BUFFIGNECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 25/02/2014

L'an deux mille quatorze le 25 février à 20 heures 00 .

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS : DUCHET C, PERRIN L, HECHT C, BERNARD F, BERNARD A, PETRIGNET L, SALADIN B

ABSENTS NON EXCUSES : POTHIER J, MARGUIER L, INVERNIZZI F,

Date de convocation :
15/02/2014

Mme BERNARD Alexandra a été nommée secrétaire

Date d'affichage :
28/02/2014

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote le budget CCAS de la commune pour l'année 2014 comme suit :

Voté avec : 7 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

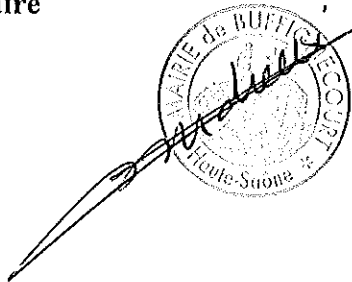
OBJET :
Vote budget CCAS
2014

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire

Pour extrait conforme :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DUCHET Christel, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 116 578.83 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	7
Nombre de suffrages exprimés :	7
VOTES : Contre 0 Pour 7	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	54 043.84 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	62 534.99 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	116 578.83 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-45 311.78 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -45 311.78 €
AFFECTATION = C	=G+H 116 578.83 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	45 311.78 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	71 267.05 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par DUCHET Christel, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 25/02/2014 et de la publication le 25/02/2014.

A Buffignécourt, le 25/02/2014.

